



VILLE DE
LANDIVISIAU

Envoyé en préfecture le 05/08/2025

Reçu en préfecture le 05/08/2025

Publié le

ID : 029-212901052-20250805-2025205-AR

ARRETE MUNICIPAL N° 2025/205

Portant sur la modification de la circulation e au 6 Ter rue de Verdun, à l'occasion de travaux d'extension de réseaux ENEDIS

Le Maire,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R. 411-5, R. 411-25 et R. 417-1,

Vu l'article L. 116-1 du Code de la voirie routière,

Vu l'article R. 610-5 du Code Pénal,

Vu les articles L. 2212-1 et L. 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de la société LE DU RESEAUX en date du 23 juillet 2025,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers sur la voie publique,

ARRETE

Article 1^{er} : Afin de réaliser des travaux d'extension de réseaux, la circulation sera modifiée (panneaux AK5) au 6 TER rue de Verdun, du lundi 04/08 au vendredi 8/082025.

Article 2 : Le pétitionnaire est responsable de la fourniture, de la mise en place et du retrait de la signalisation règlementaire correspondante liée à la circulation.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Madame la Directrice Générale des Services de la commune, Monsieur le responsable de la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et transmis en les formes réglementaires.

Fait à Landivisiau le 24 Juillet 2025

L'adjoint au Maire,

Isabelle APPRIOU

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En préfecture, le 21.07.2025

Et de la publication, le 21.07.2025

L'adjoint au Maire,

Isabelle APPRIOU

